

CRIMINALITÉ

Quand les voleurs utilisent des drones

Votre maison est-elle surveillée par un mini-objet volant ? Jan Jambon évoque un phénomène limité !

Les cambrioleurs utilisent-ils des drones à la tombée de la nuit, pour repérer les maisons inoccupées ? Certains habitants de la région verwiétoise en sont persuadés. Interrogé, le ministre de l'Intérieur reconnaît qu'un fait de vol a eu lieu.

Les drones représentent-ils une nouvelle arme difficilement contrôlable pour les cambrioleurs ? Comme nous vous le révélons il y a quelques semaines, dans certains villages de la région verwiétoise, des habitants sont interpellés par le survol régulier de leur habitation par des drones.

Selon des témoignages, certains drones survolent la région durant la nuit, parfois à 5 ou 6 en

En région verwiétoise, les riverains s'interrogent sur ces survols

même temps. Impossible de savoir à qui appartiennent ces engins, mais les supputations vont bon train. Ces habitants ont fait un lien avec des vagues de vols qui avaient lieu en même temps. Interrogé par la députée MR Katrin Jadin, le ministre de l'Intérieur a fait le point sur la question à la Chambre des représentants. Jan Jambon (N-VA) a expliqué que le nombre de faits rapportés concernant une telle utilisation frauduleuse est « limi-



Des drones qui survolent un quartier, c'est inquiétant... © 123RF

té » S'il n'existe, à l'heure actuelle, aucun code ad hoc dans la Banque de Données Nationale Générale (BNG) de la police, tous les carrefours d'information d'arrondissement (CIA) ont été interrogés. Et à la date du 2 octobre, « la qualification était toujours agissements suspects ou simplement rapport d'information », a précisé Jan Jambon à la Chambre. « La majorité des faits rapportés n'a donc aucun lien explicite avec un cambriolage ou autre fait répréhensible. » Pour le ministre de l'Intérieur, il y a dans ces chiffres de la police deux usages des drones. Il y a

d'une part « l'usage légal à l'insu d'un tiers, qui décide d'appeler la police parce que sa maison est surveillée. Et il y a d'autre part l'usage illégal sans intention de commettre un cambriolage. »

DÉVELOPPER UNE EXPERTISE

Reste que suite à la banalisation des drones, le nombre de faits rapportés par la police est clairement en hausse. Le ministre de l'Intérieur affirme qu'un groupe de travail a été développé pour travailler spécifiquement sur cette question. De son côté, la députée MR Katrin Jadin affirme, dans un communiqué, « qu'il est nécessaire de trouver des solutions

pour éviter qu'un usage illégal et parfois préjudiciable pour le citoyen ne puisse se produire. »

Toujours est-il que pour surveiller les voleurs, certains n'hésitent pas aussi à utiliser aussi... les drones. Ainsi, le premier vol d'un drone civil hors de la vue de son pilote et de nuit en Belgique a eu lieu cette semaine près de Charleroi. C'est Infrabel, la société gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, qui est derrière ce test, dont l'objectif est de démontrer que cette technologie pourrait être utilisée dans la lutte contre les vols de câbles !

GUILLAUME BARKHUYSEN

NOTRE EXPERT

« Les voleurs ne sont pas nés de la dernière pluie! »



JEAN-MARIE BRABANT

Expert police

Des drones pour cambrioler les maisons ! Nos voleurs sont-ils inventifs ?

Je suis un peu sceptique. Pour les voleurs, cela représente un investissement. Et cela risque d'attirer davantage l'attention.

En tant que citoyen, comment se protéger efficacement contre les cambriolages ?

Il y a d'abord les mesures classiques. Il y a les systèmes de portes avec des protection anti-effraction. Il faut aussi vérifier que les châssis sont en bon état. Ou encore ne pas laisser traîner une échelle ou tout objet permettant de s'introduire dans la maison. Puis, on peut monter d'un niveau en installant, par exemple, un système d'alarme sur tous les points d'entrée. Ou encore compter sur la surveillance des voisins.

Ces alarmes, sont-elles vraiment efficaces et dissuasives ?

Une dispositif d'alarme, cela peut être dissuasif. Mais les voleurs ne sont pas nés de la dernière pluie. Sur de nombreuses maisons, il y a des stickers annonçant une alarme. Or, les cambrioleurs savent vérifier si une alarme est réellement installée. L'autre drame, c'est le manque de suivi social. Lorsqu'une alarme sonne, plus personne ne s'émeut...

Ancien commissaire divisionnaire

MORSURES

Les chiens wallons sont les moins agressifs

Les Belges sont égaux devant la loi, mais visiblement pas devant le risque de subir une morsure de chien. À la Chambre, le député Olivier Chastel (MR) vient de s'intéresser aux statistiques officielles en la matière. Il les a obtenues sur quatre années, de 2014 à 2017. À chaque fois, il s'agit des morsures sérieuses qui ont entraîné un dépôt de plainte de la part des victimes. Les chiffres sont directement issus de la Banque de données nationales, où sont enregistrés les p.-v. dressés par la police.

2,7 MORSURES PAR JOUR

Qu'y constate-t-on ? Plusieurs choses. D'abord, qu'on a enregistré 3.988 plaintes en l'espace de quatre ans, soit une moyenne de 2,7 morsures par jour. Ensuite, que c'est en légère hausse : de 991 plaintes en 2014, on était passé à 1.019 l'an passé.

Ces chiffres sont également disponibles par province. La logique de leur population humaine est globalement respectée : c'est en Flandre-Orientale qu'on a enregistré le plus de morsures (640) entre 2014 et 2017, juste devant le Hainaut (625). Du côté wallon, Liège suit

avec 480 faits similaires, devant le Brabant wallon (215), Namur (193) et le Luxembourg (160). À Bruxelles, on en a dénombré 254.

Mais en est-il de même en termes de population canine ? Pas vraiment. Le dernier recensement en date fait état de la présence de 1.498.000 chiens en Belgique : 770.000 en Flandre (51,4%), 680.000 en Wallonie (45,4%) et 48.000 à Bruxelles (3,2%).

La répartition régionale des morsures ne respecte pas ces proportions partout. C'est le cas en Flandre : 2.061 des 3.988 plaintes y ont été enregistrées, soit 51,5% où vit donc 51,4% de la population canine. Une proportion totalement conforme, donc.

En Wallonie par contre, on a enregistré 1.673 des 3.988 morsures, soit 42% du total du pays. Or, 45,4% de la population canine y réside. C'est dès lors au sud du pays que nos amis à quatre pattes sont les moins enclins à mordre, du moins de façon suffisamment agressive ou conséquente pour que cela débouche sur une plainte en bonne et due forme. C'est tout l'inverse à Bruxelles. On y a enregistré 254 plaintes

sur 3.988 en quatre ans, soit 6,5% du total. Or, seuls 3,2% de la population canine recensée y vit.

Le taux de morsure est donc le plus anormalement élevé dans la capitale fédérale.

CHRISTIAN CARPENTIER



Les morsures de chiens en Belgique

	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Proportion de chiens	45,4%	3,2%	51,4%
Proportion de morsures	42,0%	6,5%	51,5%

NIVELLES - VICE DE PROCÉDURE

Coups de couteau : l'agresseur a été relâché

Depuis samedi dernier, Antoine Debouck (21 ans) est hospitalisé à Nivelles après avoir reçu deux coups de couteau lors d'une bagarre générale dans un café de la Grand-Place. Son agresseur a été libéré suite à une erreur de procédure. Scandalisé, le jeune homme appelle les jeunes à être plus prudents. « Le docteur m'a dit qu'à un centimètre près, j'aurais pu y passer », nous confie le jeune homme de son lit d'hôpital.

« IL DEVRAIT ÊTRE ENFERMÉ »

Samedi dernier, vers 2h30, alors qu'il faisait la fête avec des amis dans un café de la Grand-Place de Nivelles, une bagarre a éclaté entre un ami et un autre individu. Antoine a décidé de venir à la rescousse de son ami. « L'affrontement a tourné à la bagarre générale, entre quinze personnes (toutes sous influence de la boisson, Ndlr). Je me suis relevé et, là, mes amis m'ont dit d'arrêter de me battre car j'avais pris des coups de couteau. Je ne m'en étais pas rendu compte »

Un Nivellois né 1996, lui a effectivement porté deux coups de couteau sur le côté droit de l'abdomen, avant de s'enfuir. Antoine a alors été emmené aux urgences de l'hôpital de Nivelles. Lors de



Antoine a vu la mort de très très près. © S.G.

son admission, les médecins craignaient qu'il ne fasse une hémorragie du rein. Ce qui aurait pu lui être fatal.

Ce mardi, le jeune préparateur de commandes pour un restaurant nivellois a appris via la presse que son agresseur, avait été libéré suite à un vice de procédure dans la rédaction du mandat d'arrêt à son encontre. « Je trouve ça scandaleux. Il devrait être derrière les barreaux. Il pourrait m'achever ! » Et de conclure : « Il faut que mon histoire invite les jeunes à être plus prudents lorsqu'ils sortent », conclut Antoine, qui devrait pouvoir sortir de l'hôpital ce week-end.

S.G.